



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

■
Direction des affaires
internationales

■ GUIDE DU CANDIDAT

à programme d'échange (outgoing)

Appel à candidatures : départs en 2024-2025

Pôle mobilité

Direction des affaires internationales

Centre Panthéon, salle 5
12, place du Panthéon, 75005, Paris
Escalier M, 2^e étage

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30
Mercredi et vendredi : uniquement l'après-midi : 14h00-16h30

VOS INTERLOCUTEURS A LA DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

Coordinateurs mobilité sortante :

Célia MASSON

☎ : +33 (0)1 44 41 55 36

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Carine PUIGRENIER

☎ : +33 (0)1 44 41 55 59

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Mathieu SENE

☎ : +33 (0)1 44 41 55 34

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Bourses de mobilité :

Flora HADDAG

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 84

✉ : flora.haddag@u-paris2.fr

Merci de consulter régulièrement votre messagerie @etudiants.u-paris2.fr, y compris le dossier « Indésirables ». Toute information vous sera envoyée à cette adresse uniquement.

En conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données seront transmises à l'université partenaire, uniquement en cas de sélection.

L'ensembles des documents mentionnés dans ce guide sont disponibles sur le site web de l'université :

www.u-paris2.fr

Rubriques : International > Partir étudier à l'étranger > [En programme d'échange](#)

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

En qualité d'étudiant de l'université Paris-Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

Les accords d'échange signés par l'Université Paris-Panthéon-Assas se fondent sur les principes suivants :

- Échange réciproque pour ce qui est du nombre d'étudiants ;
- Exonération des droits d'inscription dans l'université partenaire ;
- Reconnaissance et validation par équivalence à l'Université Paris-Panthéon-Assas des études effectuées dans l'université partenaire : aucun diplôme n'est obtenu ou délivré par l'université partenaire ;
- Sélection des candidats par l'université d'origine, l'université partenaire pouvant toutefois examiner les candidatures des étudiants sélectionnés et imposer des critères académiques ou de connaissance linguistique avant d'admettre définitivement les candidats proposés.

Les programmes d'échange à l'Université Paris-Panthéon-Assas s'effectuent sur une année ou sur un semestre selon votre niveau d'études et votre discipline. Veuillez consulter le [tableau des destinations](#) spécifiques à votre domaine d'études et aux programmes disponibles.

Rubriques : International > Partir étudier à l'étranger > En programme d'échange > [Destinations proposées](#)

CONDITIONS POUR PARTICIPER A UN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Pour participer à un programme d'échange de l'Université Paris-Panthéon-Assas, il faut être étudiant de l'université l'année de la candidature. Ainsi, les étudiants se portent candidat l'année précédant le départ.

- ⇒ Pour un départ en licence 2, il faut postuler pendant la licence 1 ;
- ⇒ Pour un départ en licence 3, il faut postuler pendant la licence 2 ;
- ⇒ Pour un départ en master 1, il faut postuler pendant la licence 3 ;
- ⇒ Pour un départ en master 2, il faut postuler pendant le master 1.

ATTENTION

- Les étudiants arrivant en juillet par transfert d'une autre université ou arrivant en première année de Master à l'Université Paris-Panthéon-Assas, ne peuvent pas participer à un programme d'échange pendant leur première année d'études à l'université Paris-Panthéon-Assas.
- Une seule campagne de candidature est proposée à l'année pour un départ sur l'année académique ou au semestre.
- Conditions particulières pour les doubles licences (bi-licences). Merci de contacter le service des relations internationales de l'université française où est enseignée votre discipline majeure.
- Les étudiants en apprentissage ne peuvent pas postuler à un programme d'échange.
- Les étudiants en année de césure ne peuvent bénéficier d'un programme d'échange en année de césure.
- Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

⇒ PERIODES DE CANDIDATURE

Les candidatures sont ouvertes en ligne :

Programme	Période de candidature	Plateforme
Programme d'échange simple	du 15/11/2023 au 15/12/2023, 13h00	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, convention Oxford / UCL	du 15/11/2023 au 15/12/2023, 13h00	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, convention MICEFA	du 16/10/2023 au 30/11/2023, 13h00	Page dédiée MICEFA
Programme d'échange, pour les doctorants	Contactez le Pôle Mobilité	Contactez le Pôle Mobilité
Programme LLM	du 16/10/2023 au 10/11/2023, 13h00	Plateforme Mobility-Online

⇒ ETAPES D'UNE CANDIDATURE SUR LE PORTAIL MOBILITY ONLINE

Vous accédez à la candidature en ligne sur la page :

www.u-paris2.fr

Rubriques *International : Partir étudier à l'étranger* > *En programmes d'échange (Erasmus+, etc)* > [Candidature et procédure de sélection](#)

En cliquant sur le lien prévu, les candidats s'identifient via l'ENT pour accéder au formulaire.

Première étape, les candidats doivent remplir un formulaire constitué de la façon suivante :

- Données sur le candidat ;
- Données sur les études en cours ;
- Données sur le séjour prévu (choix de destination à faire) ; (*voir point A*)
- Langues ;
- Résultats académiques.

Deuxième étape, les candidats déposent les pièces justificatives requises (*voir point B*).

A. Choix des destinations

Les destinations proposées sont répertoriées par discipline et par programme dans les [tableaux des destinations](#) consultables en ligne.

Vous pouvez choisir jusqu'à **deux universités** par ordre de préférence et correspondant à votre domaine d'études.

- ⇒ [Le programme en droit à Oxford / UCL](#) fait l'objet d'une candidature spécifique. Il est considéré comme un seul et obligatoirement premier choix.
Les étudiants ayant choisi ce programme peuvent candidater à une autre université partenaire sur le programme d'échange simple et qui constitue le second choix.
- ⇒ [Le programme MICEFA](#), en sciences économique et en information-communication fait l'objet d'une candidature spécifique.
Dans le cas où vous êtes admis pour un entretien avec la MICEFA, alors la candidature en programme d'échange simple est annulée.
- ⇒ [Le programme LLM aux Etats-Unis](#) fait également objet d'une candidature spécifique.

Attention :

Vérifiez que vous remplissez les conditions selon les destinations : niveau d'études, prérequis linguistiques et académiques de la destination souhaitée.

Certaines destinations doivent impérativement être placées en premier choix. Elles sont indiquées dans les tableaux des destinations.

B. Pièces justificatives

Au moment de la constitution du dossier, les candidats doivent fournir les documents requis suivants :

⇒ **Une photo d'identité**

Exemple : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>

⇒ **Les relevés de notes** de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements.

Il est impératif de présenter **un relevé de notes détaillé (avec la note de chaque matière suivie)**.

Les candidats actuellement en L1 d'information-communication téléchargeront leurs résultats du Baccalauréat.

Attention : seuls les relevés disposant d'un en-tête et d'un cachet de l'établissement sont acceptés comme pièces justificatives. Vous pouvez les retirer auprès de votre scolarité.

⇒ **Une lettre de motivation en français** pour chaque destination, sauf pour les destinations aux **Etats-Unis qui requièrent une lettre de motivation en anglais**.

⇒ **Un CV** en français

⇒ **Le(s) justificatif(s) de langue** requis (*voir point B.1*)

Toutes les pièces doivent être soumises **au format PDF**, à l'exception de la **photo d'identité** qui est à joindre au format JPEG.

Avant de valider votre candidature, veuillez vérifier qu'elle comporte l'ensemble des informations et pièces justificatives requises.

Attention : Les dossiers incomplets, et/ou avec des pièces justificatives non conformes, ne seront pas soumis au jury de sélection.

1) Justificatifs de niveau de langue

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange.

Vous devez fournir un justificatif de niveau de la langue d'enseignement correspondant aux exigences de l'université étrangère. Vous trouverez les indications quant au niveau et type de justificatif dans le tableau des destinations.

Votre justificatif de niveau de langue, doit être à la fois valide lors de la candidature et pour votre arrivée sur le territoire étranger. Les universités partenaires acceptent uniquement un test d'une durée de validité de *2 ans* à compter de la date de passation.

Deux cas de figure se présentent :

⇒ **Un test de langue officiel spécifique est exigé par l'université partenaire** (exemple : TOEFL, IELTS...)

Vérifiez le type de test et le niveau requis. Passez le test et téléchargez le score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

Il n'y a pas de sessions organisés au sein de l'université.

⇒ **Autres cas :** Vous devez fournir un justificatif officiel correspondant au niveau exigé.

Si vous n'êtes pas en possession d'un certificat officiel, le [Pôle Langues](#) propose deux possibilités d'évaluation pour les langues enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais.

Evaluation par votre chargé de TD :

- Téléchargez l'attestation de niveau de langue sur la page [Candidature et procédure de sélection](#), puis pré-remplissez le document.
- Remettez l'attestation à votre chargé de TD avant le **15 novembre 2023 inclus**.

Evaluation par un test oral les 11, 12 et 13 décembre :

Si vous ne suivez pas de TD de langues, inscrivez-vous auprès du secrétariat du Pôle Langues par téléphone **entre le 31 octobre et le 15 novembre 2023**. Vous recevrez ensuite une convocation adressée par le Pôle Langues.

- Veuillez pré-remplir l'attestation de niveau de langue
- Veuillez soumettre l'attestation à l'enseignant mentionné sur la convocation le jour de l'oral.

Les attestations validées par le Pôle Langue vous seront transmises par e-mail par le Pôle mobilité.

ATTENTION :

- Les étudiants redoublants qui ne suivent pas de TD de langue devront suivre la procédure d'évaluation orale ou fournir une attestation d'un test officiel.
- Pour les redoublant, les attestations délivrées l'année précédente restent valables.
- Pour les langues qui ne sont pas enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas, vous devez fournir un justificatif officiel (test des instituts culturels, INALCO, etc.). Pour que le document soit accepté, il doit émaner d'une instance officielle avec cachet et signature.
- Le diplôme du baccalauréat ou un passeport ne sont pas considérés comme étant des justificatifs de niveau de langue.

II. SELECTION DES CANDIDATS:

Les dossiers sont examinés par des commissions pédagogiques. La procédure de sélection comprend l'étude du dossier présenté.

Pour le programme d'échange, convention Oxford/UCL, des entretiens de motivation sont prévus habituellement début mars. Vous serez convoqué à l'entretien sur votre courriel étudiant.

Les candidats pour le programme LL.M aux Etats-Unis passent également un entretien ;

III. RESULTATS DES SELECTIONS

Les résultats seront communiqués à partir de fin janvier, et au fur et à mesure de l'avancement de la sélection par courriel aux candidats.

En cas de sélection, vous devez obligatoirement accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel de candidature. Si vous n'acceptez pas la proposition, vous serez considéré comme renonçant au programme d'échange.

Votre participation au programme d'échange est conditionnée :

Pour tous les départs sans distinction du niveau académique :

- À **votre réussite aux examens et la validation de votre année d'étude.**
- À **votre admission dans l'université partenaire** qui garde un droit de regard sur votre candidature.

Pour les départs en master 1 :

- À votre **admission dans un master de l'université Paris-Panthéon-Assas**

IV. AIDES FINANCIERES

La Direction des affaires internationales (DAI) de l'université Paris-Panthéon-Assas gère les bourses suivantes :

- Bourses Erasmus+ ;
- Bourse de mobilité de la Région Île-de-France ;
- Aide à la mobilité internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Aide à la mobilité de la Direction des affaires internationales (DAI).

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'Université attribue également une bourse aux étudiants en mobilité sur critères sociaux. Renseignements auprès du service de la Vie étudiante

www.u-paris2.fr

Rubriques : *Campus > Associations > Projets FSDIE et mobilité étudiante*

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. Les étudiants éligibles doivent penser à faire les démarches habituelles auprès du CROUS.

Veuillez trouver toutes les informations relatives aux bourses sur le site web de l'université : www.u-paris2.fr

Rubriques : *International > Financement*

